

Lisses, le 14 mai 2024

Riverains quartier Adam de la Halle  
Chères Lissoises, chers Lissois,

## LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

Dans le cadre de sa politique de sécurité routière et d'accroissement des liaisons douces, la Municipalité a validé la mutation de la circulation à l'intérieur du quartier Adam de la Halle, le passage d'une vitesse de 30km/h à 20 km/h et donc l'établissement d'une zone de rencontre. Cette zone a pour finalité de faciliter vos déplacements.

Pour une meilleure compréhension des changements qui seront effectifs à la date du 1<sup>er</sup> juin 2024, des pochoirs et panneaux d'indications seront installés dans vos rues respectives. Cette signalisation renforcée visera également à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Après une période pédagogique de mise en œuvre pratique, des contrôles pourront être effectués aléatoirement.

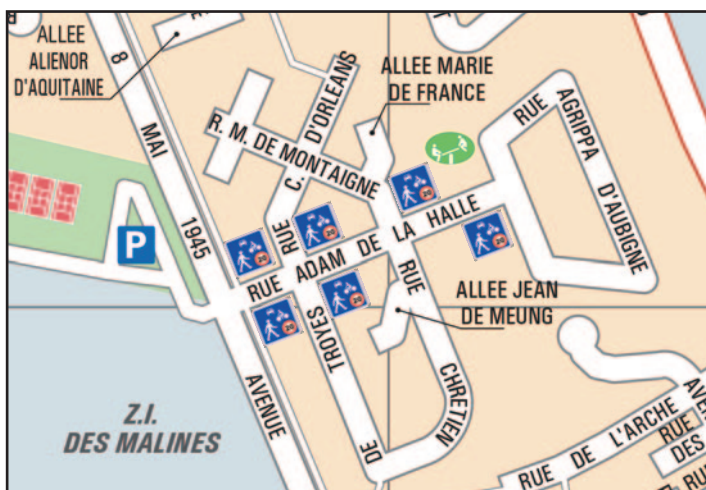
### Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

C'est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable selon l'article R 110-2 du Code de la route.

### L'essentiel à retenir sur la zone de rencontre

Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules. Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

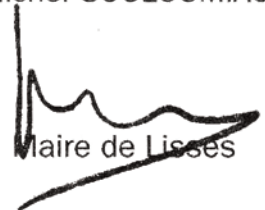
La Municipalité compte sur la coopération de l'ensemble des riverains et des utilisateurs de ces rues.



Bien vivre ensemble, c'est aussi respecter tous les modes de déplacements.



Michel SOULOUMIAC



Maire de Lisses